

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] projet photovoltaïque de Berrac

De : Dupessy <jluc.dupessy@orange.fr>

Date : 17/10/2022 13:45

Pour : pref-berrac@gers.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet de centrale photovoltaïque de Berrac a été approuvé par le Conseil Municipal le 25 janvier 2019.

J'ai une seule question : le Conseil Municipal était-il correctement informé des nuisances manifestes de ce projet portées à la population locale ? En particulier (extrait de l'observation 126) :

- l'avis défavorable des Monuments Historiques en raison de la proximité du projet avec les éléments classés du village ;
- le risque incendie non négligeable pour ces maisons, les cultures aromatiques et médicinales étant des plantes basses et sèches pouvant s'enflammer rapidement et en totalité avant l'arrivée des pompiers, que l'origine soit accidentelle ou intentionnelle ;
- le risque confirmé par des agences immobilières locales de la forte dépréciation foncière de ces maisons (et aussi des maisons du village), voire de la quasi-impossibilité à revendre sa maison ;
- l'insuffisance de plantations d'arbres et des haies en bordure du parc pouvant procurer un masque visuel efficace, compte-tenu du faible budget alloué ;
- les nuisances subies par ces maisons pendant les travaux (bruit, lumières, poussières, ambiance industrielle, etc.) ;
- le risque de déclassement du site inscrit aux Monuments Historiques si le site de Berrac est jugé "site dégradé".

Bien à vous.

Jean-Luc Dupessy